



30 juin 2014

(14-3750)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**RÉUNION DU COMITÉ SPS DE L'OMC
9–10 JUILLET 2014, GENÈVE (SUISSE)**

**RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS DE L'UNION AFRICAINE
DANS LE DOMAINE SPS**

La communication ci-après, reçue le 27 juin 2014, est distribuée à la demande de l'Union africaine.

1 ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE SPS DE L'UA-DREA¹

1.1. La Conférence conjointe des Ministres de l'agriculture, du développement rural, des pêches et de l'aquaculture, organisée par l'Union africaine, a eu lieu au Centre de conférences de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie) du 28 avril au 2 mai 2014. Cette conférence faisait partie des manifestations organisées dans le cadre de l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique et constituait une étape cruciale du processus devant mener au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA prévu pour juin 2014, sur le thème de l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire: "Transformer l'agriculture africaine pour la prospérité de tous et l'amélioration des conditions de vie en exploitant les possibilités de croissance inclusive et de développement durable".

1.2. Les participants à la Conférence devaient examiner les progrès dans la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), et définir des objectifs et des actions en vue de réaliser l'objectif prioritaire – accélérer la croissance et la transformation pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et réduire la pauvreté sur le continent au cours des dix prochaines années. De façon générale, la Conférence avait pour objet de faire le point sur les efforts d'investissement ayant une incidence sur la production et la productivité, l'accès aux marchés (en accordant une attention particulière au rôle joué par les mesures SPS à cet égard), la compétitivité, l'innovation, la résilience, le financement des investissements, ainsi que sur leur contribution à la réalisation de l'objectif prioritaire consistant à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à réduire la pauvreté sur le continent. Les discussions des hauts fonctionnaires et des experts se sont articulées autour de cinq axes thématiques, dont "exploiter les marchés et les débouchés commerciaux pour concrétiser la transformation et assurer la prospérité commune". La Conférence s'est fixé pour objectifs d'améliorer l'accès aux marchés fonctionnels et au commerce dans un secteur agricole concurrentiel; tirer parti des possibilités croissantes offertes par les marchés et porter la part du commerce intra-africain à au moins 50% des échanges de produits agroalimentaires du continent d'ici à 2025 dans une zone de libre-échange continentale, soutenu par un régime tarifaire extérieur efficace qui renforce le système de préférence régionale dans le secteur agroalimentaire d'ici à 2019. Les participants à la Conférence ont reconnu que les obstacles tarifaires et les restrictions quantitatives avaient été supprimés dans la plupart des communautés économiques régionales, mais que les obstacles non tarifaires continuaient d'entraver fortement le commerce intercontinental et continental du poisson et des produits de la pêche. Ils ont proposé de renforcer le mécanisme de coordination afin de favoriser l'adoption d'une position africaine sur les négociations commerciales internationales et les accords de partenariat qui concernaient l'agriculture.

¹ Union africaine – Département de l'économie rurale et de l'agriculture.

1.3. En marge de la 23^{ème} session ordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui a eu lieu les 20-27 juin 2014 à Malabo (Guinée équatoriale), la Commission de l'Union africaine a organisé le Forum africain de l'agroalimentaire, qui s'est tenu le 22 juin. Les délégués ont examiné les possibilités qui s'offraient au secteur agroalimentaire en Afrique et les défis qu'il devait relever, soulignant la nécessité de veiller au respect des mesures SPS et des normes internationales.

1.4. Dans le cadre de la stratégie commune Afrique-UE et en partenariat avec l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), l'Union africaine et l'Union européenne ont organisé un atelier de formation sur les indications géographiques au Botswana et au Mozambique. Cet atelier portait principalement sur l'élaboration et l'utilisation d'instruments spécifiques pour commercialiser des produits en fonction de l'origine dans les pays ACP d'Afrique. Ont participé à l'atelier des fonctionnaires du secteur agricole et du secteur de la propriété intellectuelle, de jeunes chefs de file et des innovateurs du secteur de l'exploitation et de la production agricoles, ainsi que des entrepreneurs et de jeunes chefs de file qui commercialisent des produits agricoles sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants: a) permettre aux fonctionnaires et aux acteurs clés d'acquérir une expertise et une capacité spécifiques en matière de protection de l'origine et des indications géographiques dans l'intérêt des exploitants et des producteurs agricoles locaux; b) créer, à l'échelle nationale et africaine, un réseau de professionnels possédant des connaissances en matière d'indications géographiques; et c) identifier les noms géographiques des principaux produits agricoles nationaux pouvant tirer parti de la protection sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux, et à accélérer la mise en place de cette protection.

2 ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE SPS DE L'UA-IAPSC

2.1. L'UA-IAPSC (Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine) veille à l'obtention de renseignements techniques (notamment sur les espèces végétales, les ravageurs et maladies des végétaux, etc.) et à l'entrée de ces données de référence dans le système ARIS 2. Les ONPV ont ainsi accès rapidement à ces renseignements pour procéder aux autorisations techniques courantes des importations/exportations de végétaux ou de parties de végétaux. Un projet de mémoire a été rédigé et est en voie d'être traduit et publié pour être distribué aux ONPV.

2.2. L'IAPSC, en collaboration avec les communautés économiques régionales/États membres, a dressé une liste de questions phytosanitaires destinées à faire l'objet d'une normalisation régionale en vue de régler les problèmes phytosanitaires auxquels le continent doit faire face. Un appel à soumission de sujets a été lancé, et la SADC et la Gambie ont présenté des propositions. L'IAPSC transmettra le(s) sujet(s) prioritaire(s) retenu(s) à l'UA-BIRA dans le cadre du programme PAN-SPSO pour approfondissement dans l'élaboration d'un projet de norme phytosanitaire régionale.

2.3. Un document intitulé *Use of Irradiation as a phytosanitary treatment: "The Case of South Africa; what can the rest of Africa learn from it"* (L'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire: l'expérience sud-africaine et les enseignements que l'Afrique peut en tirer) est en préparation et sera publié à l'intention des États membres. Il est conforme à la *NIMP n° 18 (2003): Directives pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire*, à la *NIMP n° 28 (2007): Traitements phytosanitaires* et à son annexe 7, qui décrit le traitement phytosanitaire et les articles réglementés visés (traitement par irradiation des fruits et légumes contre les mouches des fruits de la famille Tephritidae (générique)). La publication vise à convaincre les décideurs du bien-fondé de l'irradiation comme mesure phytosanitaire dans l'optique des problèmes associés à la présence de résidus chimiques dans les fruits et les légumes, et de l'interdiction de l'utilisation du bromure de méthyle pour la fumigation antiparasitaire.